

**DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 Novembre 2022

L'an 2022, le 28 Novembre à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 21 Novembre 2022, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 8 Absents : 0 Excusé : 2

Nom des membres ayant participé au vote : C.BEGUINOT - J.C. CUGNET – C. DROMARD – C.FORT – M. HUMBERT - C. LAPERSONNE – M.C. REMY – M. ZIMMERLIN

Excusés : X.HUSSON, pouvoir à M.ZIMMERLIN – G.LHEUREUX, pouvoir à MC.REMY

Secrétaire de séance : MA.HUMBERT

22-35

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que des travaux d'éclairage public ont été réalisés sur la commune. L'éclairage public étant une compétence intercommunale, ces dépenses sont prises en charge par la CCGVM selon les plafonds ci-dessous :

1700€ HT par candélabre
700€ HT pour luminaire sur façade ou sur poteau existant
2400€ HT pour luminaire avec feu décalé

Les travaux d'illuminations et d'éclairages de bâtiments restent entièrement à la charge des communes.

La différence entre ces plafonds et les montants réels de travaux donnent lieu au versement d'un fonds de concours des communes à la CCGVM.

Voici ci-dessous le récapitulatif des dépenses à prendre en considération :

RUE	Type de travaux	Nombre de candélabres renouvelés	Montant opération HT	Montant CCGVM HT	A reverser à la CCGVM
Route de Montflambert et Rue de la Tuilerie	Effacement	25	69 648.12€	56 309.92€	16 295.33€

Nombre de ballons fluos	Montant HT	Montant CCGVM HT	A reverser à la CCGVM
8	13 295.45€	11 825.46€	7 415.45€

Sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré, le conseil décide :

- De reverser à la communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne la somme de 16 295.33€ correspondant aux travaux d'effacement de réseaux de la Route de Montflambert et de la Rue de la Tuilerie, et de verser la somme de 7 415.45€ correspondant aux changements des ballons fluos.
- Charge Madame le Maire de prévoir les crédits budgétaires sur l'exercice 2022.

Pour : C.BEGUINOT - J.C. CUGNET – C. DROMARD – C.FORT – M. HUMBERT - C. LAPERSONNE – M.C. REMY – M. ZIMMERLIN

Fait le 28 Novembre 2022

Le Maire
Marie-Claude REMY

Transmis en Sous Préfecture le 8/12/2022
Affiché en Mairie le 8/12/2022